

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCP. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

OLYMPIA STRATEGIES ALPHA

FIA de droit français

Part R (ISIN : FR0007456561) / Part I (ISIN: FR0011257385)

Informations clés pour l'investisseur

FCP géré par Olympia Capital Management SA

Objectifs et politique d'investissement

Type de fonds : Fonds de multigestion alternative

Objectif de gestion et politique d'investissement :

L'objectif de gestion du FCP est de dégager, dans des conditions normales de marchés et sur un horizon glissant de 36 mois, une performance positive avec une volatilité inférieure à l'indice MSCI World Index USD couvert en Euro. L'indicateur de référence utilisé pour comparer la performance du FCP est composé de : 50% MSCI World Index Net Total Return Local currency + 40% HFRX Global Hedge Fund Euro Index + 10% Eonia capitalisé. Le FCP est géré de façon discrétionnaire en s'appuyant sur la méthodologie développée par Olympia Capital Management.

Le FCP pourra être exposé de 30% à 100% aux stratégies « actions », de 10% à 50% aux stratégies de « gestion alternative », jusqu'à 100% aux stratégies « monétaires », jusqu'à 30% aux stratégies « titres de créances », jusqu'à 25% aux stratégies « matières premières » (via des OPCVM, FIA, fonds d'investissements français ou étrangers, ETF, ETC, indices et produits dérivés) et jusqu'à 30% en OPC « diversifiés ». Ces expositions seront réalisées principalement (jusqu'à 100% de l'actif) via des investissements dans des OPCVM, FIA ou fonds d'investissement français, européens ou non-européens, membre ou non de l'OCDE proposant parfois des législations plus souples que le cadre strictement européen. Le FCP peut également investir jusqu'à 25 % en obligations et autres titres de créance, et en actions et titres assimilés. Il peut également détenir des titres intégrant des dérivés, tels que des warrants, credit link note, EMTN, certificats s'ils sont non-complexes (jusqu'à 25% de l'actif).

Le FCP sera exposé aux stratégies de « gestion alternatives » suivantes : « Long/short actions » (prise de positions acheteuses sur les actions dont le potentiel est haussier et vendeuses sur des actions dont le potentiel est baissier), « Event-driven » (visant à profiter de restructurations d'entreprises), « Directionnelle » (tendant à profiter des tendances des cours de différents titres), « Relative Value » (exploiter des anomalies ou des écarts de prix parmi différentes catégories d'actifs). Ces stratégies alternatives devraient apporter au FCP des performances faiblement corrélées aux marchés actions et une baisse de la volatilité du portefeuille. Le FCP pourra être exposé à ces stratégies notamment via des fonds des Iles anglo-normandes, des Caymans ou des Bermudes. Le FCP ne sera pas exposé directement aux pays émergents, en revanche son exposition indirecte aux marchés émergents (via des OPCVM, FIA ou fonds d'investissement) n'est pas limitée. En dehors de ces contraintes, les investissements du FCP se feront sans aucune limite géographique, ou sectorielle, ou de taille ou de type d'émetteur de titres. Toutefois, le FCP privilégiera les titres de créance

dont la sensibilité est comprise entre 0 et 10 et ayant une notation minimum «CCC» (selon l'agence de notation Standard and Poor's) ou équivalente. Les titres de créance n'ayant pas de notation ne représenteront pas plus de 10% de l'actif net du FCP.

Le FCP pourra intervenir sur les marchés financiers à terme fermes ou conditionnels réglementés ou de gré à gré en vue d'augmenter ou de réduire son exposition aux actions, titres de créances ou matières premières. Ces produits dérivés et les titres intégrant des dérivés pourront être utilisés dans la limite d'une fois l'actif net du FCP. Le FCP pourra également prendre des positions pour couvrir le FCP contre le risque de change. Afin d'optimiser sa trésorerie, il pourra recourir aux emprunts d'espèces (jusqu'à 10 % de son actif) et aux dépôts auprès de son dépositaire (dans la limite de 10 % de son actif).

Le capital investi dans le FCP n'est pas garanti. La rentabilité du FCP dépend de la gestion discrétionnaire menée par sa société de gestion, ainsi que des performances et des risques résultant : (i) des différentes stratégies mises en œuvre par les gérants des OPC « cibles », et (ii) d'investissements effectués en actions, en titres de crédit, en produits de taux, en titres libellés dans différentes devises (risque de change), en titres investis ou indexés sur des matières premières volatiles (dont l'évolution est très différente de celle des marchés financiers traditionnels), en produits dérivés, en fond d'investissement coordonnés ou non exposés notamment sur les marchés émergents.

Le FCP ayant le statut de fonds de fonds alternatifs, bénéficie de ratios d'investissement et de dispersion des risques, moins contraignants que ceux des OPCVM. Notamment, il peut employer jusqu'à 10 % de son actif en parts ou actions d'un même fonds d'investissement, voir 15 % dans la limite globale de 40 % de l'actif du FCP.

Affectation du résultat : le FCP capitalise ses revenus.

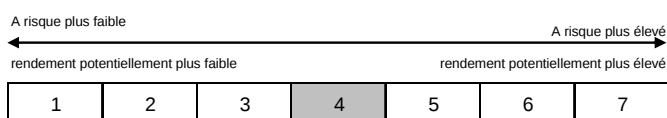
Devise du FCP : Euro.

Durée de placement recommandée : 3 ans. Par conséquent, ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 3 ans.

Modalités de souscription/rachat : La valeur liquidative hebdomadaire est arrêtée et calculée le vendredi si ce jour n'est pas férié à la Bourse de Paris, sinon le premier jour ouvré suivant (calendrier Euronext). Les souscriptions et les rachats sont reçus par CACEIS Bank France jusqu'à 12 heures, le jour de calcul de la valeur liquidative et sont exécutés sur la base de cette valeur liquidative.

Profil de risque et de rendement

Indicateur synthétique de risque



Cet indicateur est basé sur la volatilité des rendements passés de la part R (ISIN : FR0007456561) du FCP sur une période de 5 ans.

Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP. La catégorie de risque associé au FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas «sans risque». **Le FCP se situe actuellement au niveau 4 de**

l'indicateur en raison de son exposition mixte aux marchés actions et aux stratégies de gestion alternative. **Parmi les 5 risques majeurs identifiés par les textes européens, le FCP peut être exposé aux risques suivants non suffisamment pris en compte par l'indicateur synthétique de risque :**

Risque de crédit : il représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur et le risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses remboursements, ce qui induira une baisse du cours du titre et donc de la valeur liquidative du FCP. L'investissement en titres à haut rendement dont la notation est basse ou inexistante peut accroître le risque de crédit.

Risque de liquidité : Le FCP peut intervenir jusqu'à 50% dans des OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de gestion alternative plus spéculatif que la gestion traditionnelle qui offrent une liquidité réduite par

leur structure de portefeuille. Le FCP peut également investir dans des titres émis par des entreprises ayant une petite capitalisation boursière (small cap). Par conséquent, certains titres peuvent être difficilement négociables ou ne plus être négociables momentanément, du fait notamment de l'absence d'échange sur le marché, de restrictions réglementaires.

Frais

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5.69% TTC
Frais de sortie	Aucun
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le fonds sur une année (année civile 2017)	
Frais courants Part R	3.41% TTC
Frais courants Part I	2.49% TTC
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de surperformance Part R	Aucune
Commission de surperformance Part I	5% TTC de la performance positive constatée sur l'exercice comptable après prélèvement des frais fixes de gestion. Montant de la commission de surperformance facturé au titre du dernier exercice clos : 0.56%

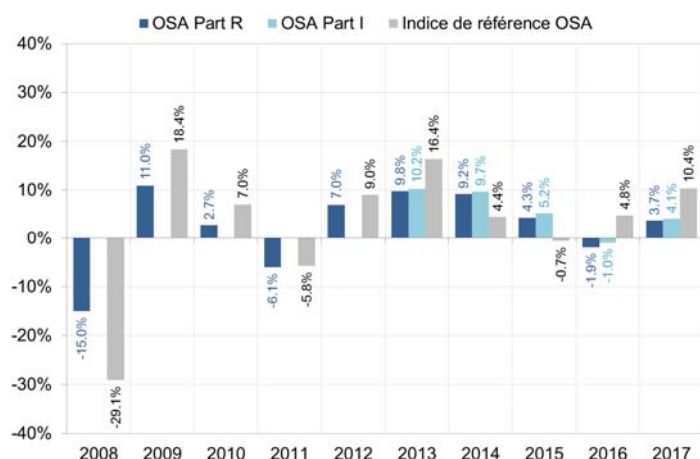
Risque de contrepartie : Le risque de défaut des pays, tout comme des entités supranationales ou des collectivités locales, ou d'entités privées telles que des entreprises, existe. Le FCP est aussi exposé au risque que l'émetteur d'un quelconque titre ou contrat financier n'honore pas ses engagements.

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP, y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Les frais courants sont basés sur les coûts du dernier exercice clos le 31/12/2017. Ils peuvent varier d'une année sur l'autre. Ils ne comprennent pas les coûts exceptionnels ni la commission de performance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la section «Frais» du prospectus du FCP, disponible sur le site internet www.olympiacapitalmanagement.com.

Performances passées



Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

Le calcul des performances tient compte de l'ensemble des frais et commissions à l'exception des frais d'entrée et de sortie.

Le FCP capitalisant ses revenus, la performance de l'indicateur de référence tient compte des éléments de revenu distribués.

Le FCP a été créé en 1990.

Les performances passées sont calculées en EUR.. Les performances passées de la part I ne sont présentées que pour l'année 2013 (qui est la première année civile complète pour cette part) et les années 2014, 2015, 2016 et 2017.

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank France

Informations supplémentaires : le prospectus, les rapports annuels et les documents semestriels sont disponibles gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse marketing@olympiagroup.com ou par courrier adressé à Olympia Capital Management SA – 41 avenue George V – 75008 Paris. La politique de rémunération de la société de gestion qui décrit les modalités de définition et d'attribution des rémunérations et avantages ainsi que les organes les attribuant est disponible auprès de la société de gestion sur demande écrite ou sur son site internet www.olympiacapitalmanagement.com.

Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative et de la politique de rémunération de la société de gestion : ces éléments

sont disponibles auprès de la société de gestion ou sur son site internet www.olympiacapitalmanagement.com. Une lettre d'information mensuelle est également disponible sur ce site.

Fiscalité : selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM ou de votre conseiller fiscal.

Déclaration de responsabilité : la responsabilité d'Olympia Capital Management SA ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexacts ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.